

## DELIBERATION CR005-2021

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 10 février 2021 ;**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 09 décembre 2020**

**La Commission de la Recherche réunie le 15 février 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la commission de la recherche du 09 décembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et une abstention.

**Christian ROBLÉDO**

*Président  
de l'Université d'Angers*

**Signé le 19 février 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mis en ligne le : 19 février 2021**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche  
**09 décembre 2020**

*Soumis au vote de la Commission de la  
Recherche du 15 février 2021*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 09 décembre 2020 à 09h00 à distance sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Connecté
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Connecté
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Connecté
AMIARD Stéphane	Absent
BARICHARD Vincent	Connecté
BLANCHARD Philippe	Connecté, à partir de 9h25
BRÉARD Dimitri	Connecté
CAMUS Sandra	Connectée
CANEVET David	Connecté, à partir de 9h30
CHUREAU Véronique	Connectée
CLERE Nicolas	Excusé, donne procuration à Hélène LIBOUBAN
DAUCÉ Bruno	Connecté, à partir de 9h25
DELALEU Frédéric	Absent
DENÉCHÈRE Yves	Connecté, à partir de 9h40
EL BICHR Meryem	Connectée, à partir de 9h25
FOUCHER Fabrice	Connecté
GRATTON Emmanuel	Excusé, donne procuration à Frédérique LE NAN
VAUDEL Gwenaëlle	Connectée
JUSSIEN Christelle	Connectée
LAGARCE Frédéric	Connecté
LANDÈS Claudine	Connectée
LE NAN Frédérique	Connectée
LIBOUBAN Hélène	Connectée
LONG Martine	Connectée
MALLEGOL Patricia	Connectée
MANN Etienne	Connecté, à partir de 9h30
MARTINEZ Carmen	Connectée
MATHIEU Elisabeth	Connectée
MOJTAHID Meryem	Connectée
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée, donne procuration à Yves DENECHERE
PERCHEPIED Laure	Connectée
POINT Laetitia	Absente
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée, donne procuration à Frédéric LAGARCE
ROUSSEAU Audrey	Excusée, donne procuration à Frédéric LAGARCE
ROY Pierre-Marie	Connecté
SÉJOURNÉ Bruno	Connecté, de 9h25 à 10h30
VIGNON-BARRAULT Aline	Connectée, à partir de 10h00

**Membres à titre consultatif connectés :**

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion

Philippe LERICHE, Doyen de la Faculté des Sciences

Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT

Éric LEVILLAIN, Directeur de la SFR MATRIX

Karima THOMAS, Directrice-adjointe de l'IUT d'Angers

Loïc CARBALLIDO, Directeur Recherche du CHU d'Angers

**Personnes invitées par le Président :**

Alexa ROUEZ, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle

## Ordre du jour :

### Table des matières

<b>1. Informations générales</b>	<b>1</b>
<b>2. Procès-verbal de la CR</b>	<b>4</b>
2.1 Procès-verbal de la CR du 14 septembre 2020	4
2.2 Procès-verbal de la CR du 12 octobre 2020	4
2.3 Procès-verbal de la CR du 09 novembre 2020	5
<b>3. Prospective et moyens</b>	<b>5</b>
3.1 Orientations budgétaires 2021	5
3.2 Crédits scientifiques 2021	8
3.3 AAP Colloques 2021	12
<b>4. Vie des laboratoires</b>	<b>13</b>
4.1 Changement de direction du LAREMA	13
<b>4. ANNEXE : diaporama de la séance du 09 décembre 2020</b>	<b>15</b>

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 09h05. A l'ouverture de la séance du 09 décembre 2020, 26 membres sont connectés ou représentés (38 membres en exercice, 22 membres connectés et 4 membres représentés).

Le quorum étant atteint, M. ROBLÉDO ouvre la séance et fait état des présents et des excusés.

M. ROBLÉDO rappelle l'ordre du jour de cette séance et laisse la parole à M. SIMONEAU qui présente le point d'information.

## **1. Informations générales**

M. SIMONEAU présente l'avancement des auditions des unités et structures de recherche dans le cadre de l'évaluation HCERES.

Les dossiers des unités et structures de recherche seront déposés par la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (DRIED) sur la plateforme PELICAN de l'HCERES en janvier et en février 2021.

Les auditions ont eu lieu début décembre, en regroupant les unités et structures de recherche dans trois pôles, LLSHS (pôle de recherche LLSHS), Santé (pôle de recherche Santé) et Sciences (regroupant les pôles de recherche Végétal-Environnement, MathSTIC et Matériaux). Les directions de chaque structure ont exposé leur bilan et perspectives puis un dialogue s'est engagé avec le Bureau de la Commission de la recherche, les directions des composantes concernées et les représentants des EPST.

Les unités dont l'Université d'Angers est tutelle et pour lesquelles elle dépose le dossier à l'HCERES ont été prioritairement auditionnées (cf. diaporama de séance). Les autres unités, dont l'Université d'Angers est tutelle mais dont les dossiers sont déposés par d'autres établissements, seront auditionnées en janvier 2021.

M. SIMONEAU présente ensuite la stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur la période 2021-2027.

Le prochain Schéma Stratégique pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'innovation (SSESRI) est en cours d'élaboration depuis plusieurs mois. Il a été présenté en Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT) la semaine dernière afin de préciser les outils nécessaires à la mise en place de la stratégie régionale, qui s'articule autour de trois ambitions : une ambition "territoires" en investissant dans un Plan Campus Régional qui correspond aux volets immobilier et numérique du plan Etat-Région ; une ambition "trajectoires" en accompagnant la recherche pour révéler les talents et faire rayonner le territoire ; une ambition "transitions" liée aux défis sociétaux, aux transitions économiques et sociétales.

M. SIMONEAU présente ensuite le tableau récapitulatif des dispositifs régionaux actuels reconduits, des nouveaux dispositifs et des dispositifs qui sont arrêtés (cf. diaporama de séance). Pour beaucoup de ces dispositifs, le cahier des charges n'a pas encore été détaillé mais la plupart seront mis en place progressivement au cours du premier semestre de 2021.

Concernant les dispositifs arrêtés, il indique que leur interruption était attendue, notamment concernant les RFI dont l'arrêt était annoncé depuis deux ans par la Région lors des comités de pilotage. Le dispositif Paris scientifiques est également arrêté, ainsi que l'AAP Equipements, comme évoqué par la Région lors des négociations pour le CPER.

Parmi les dispositifs reconduits, éventuellement avec ajustement, on retrouve le soutien aux projets immobiliers et numériques en lien avec le prochain CPER.

Les allocations doctorales sont également reconduites, avec les volets de co-financement des EPST, ainsi qu'en sciences humaines et sociales.

Le dispositif PULSAR accompagnant les jeunes chercheurs néo-recrutés ainsi que le dispositif Etoiles montantes d'accompagnement aux jeunes chercheurs candidatant à un ERC sont également reconduits.

Le dispositif Connect Talents permettant d'attirer sur le territoire des chercheurs à fort CV est maintenu.

Le dispositif "Chaires régionales d'application" remplace le dispositif "Chaires industrielles" en modifiant son périmètre afin de l'élargir en direction des acteurs du monde socio-économique, des associations et des collectivités.

Le dispositif "Contractualisation avec les universités" sera élargi à certaines thématiques recherche ainsi qu'à l'accompagnement sur certains équipements.

Des dispositifs concernant davantage la formation, comme la mobilité sortante des étudiants avec ENVOLEO sont également maintenus, ainsi que les dispositifs "Cultiver l'esprit d'entreprendre" et EXP'R.

Le soutien aux colloques va évoluer vers l'accompagnement de grands événements à rayonnement international.

L'AAP Science et société qui concerne la culture scientifique est également maintenu.

Parmi les nouveaux dispositifs proposés, on trouve l'AAP "Soutien aux infrastructures de recherche", dont il n'est pas encore précisé dans quelle mesure il remplace l'AAP Equipements ainsi que son articulation avec le CPER et l'aide apportée avec les dispositifs de type GIS BiogèOuest. Ce nouveau dispositif devrait se substituer à l'AAP Equipement, avec un soutien priorisé sur les équipements des plateformes et plateaux mutualisés.

Un nouvel AAP "Trajectoire Nationale" est également proposé, permettant de soutenir des projets déposés à l'ANR, mais il n'est pas encore précisé s'il concernera les projets après l'obtention de l'ANR ou les projets évalués positivement mais n'ayant pas obtenu de financement.

La contractualisation ANR/CNRS : Synergies et complémentarités est également mentionnée car il est prévu qu'elle soit étendue à d'autres EPST ainsi que l'AAP "Trajectoire européenne et internationale de la recherche ligérienne" qui est dédié aux projets européens de type Horizon Europe et autres projets internationaux.

Un AAP "Soutien au développement de Masters européens et internationaux" de type ERASMUS est également mis en place. Il devrait soutenir le montage de projets européens et accompagner ceux déjà labellisés.

L'AAP "Démonstrateurs académiques de recherche" a déjà été exposé lors d'une précédente Commission de la recherche.

Un nouveau volet de financement de thèses est également proposé pour les thèses en amont des thèses CIFRE, qui bénéficieraient d'un demi-financement.

Mme CAMUS demande si le dispositif PULSAR concerne bien les chercheurs en première année de recrutement. M. SIMONEAU lui confirme que l'AAP 2021 concernera les personnes avec prise de fonctions aux 1<sup>er</sup> septembre 2020.

M. LAGARCE fait remarquer que l'AAP PULSAR est limité à la première année de recrutement, contrairement à l'AAP précédent concernant les jeunes maîtres de conférences. Certains nouveaux recrutés il y a deux ans n'ont pas pu déposer de dossier à cet AAP en raison d'une priorisation des dossiers par les unités de recherche et ne sont aujourd'hui plus éligibles. Il demande quelle solution peut être apportée pour ces personnes.

M. SIMONEAU répond qu'il ne peut être dérogé aux critères du cahier des charges de l'AAP. Il est toutefois prévu dans la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) que l'ensemble des néo-recrutés en maîtrise de conférence aient un accompagnement minimum de 10.000 € pour leur prise de fonction, ce qui est l'équivalent du dispositif PULSAR puisque l'Université d'Angers et la Région co-financent chacun à hauteur de 15.000 €. Cette disposition de la LPR concernera les recrutements postérieurs à sa mise en place, elle ne pourra pas être rétroactive.

Mme ROUEZ précise dans le fil de conversation qu'un accompagnement des personnes concernées est prévu pour cibler d'autres appels à projets, de type UA-LMU, SAM ou des AAP internes selon les besoins.

Mme LONG demande des précisions sur le financement des thèses TANDEM.

M. SIMONEAU répond, sous réserve du cahier des charges à venir, que l'unité de recherche obtenant une allocation pour une thèse CIFRE sur des recherches appliquées sera éligible pour un demi-financement supplémentaire permettant de développer des recherches plus en amont.

M. SIMONEAU indique que les cahiers des charges plus précis seront présentés en Commission de la recherche lors de la mise en place de ces nouveaux dispositifs dans le courant du premier semestre 2021.

M. ROBLÉDO précise que le budget 2021 de la Région prévoit un abondement au dispositif "Soutien au développement de Masters européens et internationaux", avec une enveloppe de 150.000 €. Cet AAP pourrait être lancé dès 2021.

M. SIMONEAU ajoute que d'autres nouveaux dispositifs devraient être mis en place dès 2021, comme l'AAP "Démonstrateurs académiques de recherche" qui est déjà en cours au fil de l'eau ou l'AAP "Thèses Tandem aux Thèses Cifre". Le calendrier des autres AAP n'est pas certain à ce jour. Il précise également que le dispositif Connect Talent a un excédent budgétaire au regard des dossiers déposés. Il encourage les candidatures à cet AAP.

M. SIMONEAU présente d'autres dispositifs dont la mise en place progressive est prévue dans le cadre du SRESRI, jusqu'en 2027 (cf. diaporama de séance). Il signale tout particulièrement le dispositif "Soutien à l'élaboration d'une stratégie européenne / internationale des établissements", la "Refonte du dispositif de contrats d'objectifs et de moyens avec les universités", le projet "Territoires d'expérimentation" et la création des chaires "Territoires d'avenir", qui concernent plus spécifiquement le soutien à la recherche.

3



Mme CAMUS fait remarquer qu'il est important dans le cadre des réponses à ces AAP de demander des moyens humains si les dépenses sont éligibles.

M. SIMONEAU indique qu'en l'absence des cahiers des charges il est difficile de définir les dépenses éligibles, mais que des dispositifs comme le "Soutien au développement de Masters européens et internationaux" ou les chaires "Territoires d'avenir" pourraient prévoir l'éligibilité de dépenses en ressources humaines.

M. ROBLÉDO indique qu'il peut être difficile de solliciter le financement du recrutement d'un personnel sans déséquilibrer le budget. Il est toutefois possible de prévoir dans le budget le financement d'une quotité du travail de coordination du projet. Les quotités obtenues sur différents projets pourraient ensuite être mutualisées afin de permettre le recrutement d'un ou plusieurs équivalents temps plein (ETP). Une approche collective permettrait de répartir sur plusieurs projets la charge salariale de ce type de mission et doit être un axe de réflexion.

Mme CAMUS trouve cette idée très intéressante, car elle permet d'éviter le recours à des emplois précaires sur des demi-postes ou des missions de courte durée. Ce principe pourrait être conseillé dans le cadre des réponses aux AAP, afin de permettre le recrutement de personnels en mission sur deux projets.

M. SIMONEAU confirme que ce type de recrutement mutualisé sur deux projets existe déjà.

Mme ROUEZ précise dans le fil de conversation que la priorité est donnée au ressourcement scientifique et que les fonctions dites d' "appui admin" à la recherche sont de plus en plus difficiles à financer.

## **2. Procès-verbal de la CR**

### **2.1 Procès-verbal de la CR du 14 septembre 2020**

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 14 septembre 2020.

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 14 septembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

### **2.2 Procès-verbal de la CR du 12 octobre 2020**

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 12 octobre 2020.

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 12 octobre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

## 2.3 Procès-verbal de la CR du 09 novembre 2020

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 09 novembre 2020.

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 09 novembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

## 3. Prospective et moyens

### 3.1 Orientations budgétaires 2021

Mme ROUEZ présente les orientations du budget de la DRIED, qui s'établit pour l'année 2021 à 2.123.500 €.

Les ressources sont composées d'une dotation de l'Université d'Angers pour 1.728.478 € et de ressources propres pour 395.022 € (cf. diaporama de séance, diapositive 9). La dotation de l'Université d'Angers ne comprend pas le soutien à la création de 27,5 contrats doctoraux, 8 Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT), ainsi que le financement de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR), qui bénéficient de financements supplémentaires.

Les dépenses sont composées du soutien récurrent, comprenant le financement de la formation doctorale et les crédits scientifiques aux unités de recherche et SFR, pour 1.449.397 €. Le soutien de programme correspond aux appels à projets pour 376.900 €. La mobilité internationale comprend l'aide aux cotutelles de thèse ainsi que l'AAP Mobilité Internationale Recherche (MIR) pour 150.000 €, et le budget général s'établit à hauteur de 147.713 €. Ce budget 2021 est sensiblement identique à celui de 2020.

Mme ROUEZ poursuit en détaillant les dépenses (cf. diaporama de séance). Elle précise que le soutien récurrent comprend les crédits scientifiques aux structures de recherche ainsi que le budget de la formation doctorale. Les crédits scientifiques sont en augmentation de 30 K€. Le budget de la formation doctorale est en diminution de 15 K€, en raison de la diminution des dépenses d'évènementiel en 2020 ainsi que de l'apport d'une partie de la subvention de l'école doctorale Bretagne Loire, qui a pu être reportée sur 2021. La formation doctorale bénéficiera donc d'un budget total de 75 K€ comme les années précédentes.

Le budget général comprend les adhésions recherche qui concernent l'ensemble de la communauté, à hauteur de 77.414 €. Il comprend le budget des Presses Universitaires de Rennes (PUR), qui n'est pas réservé au pôle LLSHS, les autres pôles pouvant proposer un ouvrage à cette publication. Il comprend les adhésions, dont la part prise en charge par la DRIED au pôle de compétitivité, les outils bibliométriques, qui permettent de vérifier les affiliations et les signatures des publications, ainsi que l'adhésion au média The Conversation.

Le budget de la DRIED, à hauteur de 70 K€, permet de financer les prestations de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT), notamment les accords de consortium non inclus dans les contrats, ainsi que des actions de communication.

Les dépenses de soutien de programme concernent tout d'abord les engagements en 2021 dans le cadre d'AAP attribués en 2019 et 2020, à hauteur de 116.390 €. Ces engagements sont liés à la pluri-annualité des projets, ainsi qu'aux prolongations accordées en raison de la crise sanitaire.

Pour les nouveaux projets, un engagement de 40 K€ est prévu pour l'AAP PULSAR sur une enveloppe globale de 80 K€, avec un co-financement attendu de la Région à hauteur de 80 K€. Les autres AAP de la Commission de la recherche bénéficient d'une enveloppe réservée de 100 K€, qui sera précisée au premier trimestre de l'année 2021. L'AAP Colloque est établi à 20 K€ comme les années précédentes.

Le fonds d'intervention, qui permet le co-financement de projets ainsi que la maintenance d'équipements bénéficie d'une enveloppe de 100 k€, répartie entre les engagements de projets pluriannuels et les nouveaux projets. Ce fonds d'intervention devrait permettre de financer une nouvelle aide régionale aux équipements.

Pour les mobilités internationales, l'aide aux cotutelles est ajustée à 25 K€ en raison de la diminution des dépenses depuis deux ans. L'AAP Mobilité Internationale Recherche (MIR) a un budget augmenté à 125 K€ en raison du report en 2021 de mobilités en raison de la crise sanitaire.

M. SIMONEAU précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel. Si, par exemple, les demandes de cotutelles augmentaient significativement, elles seraient toutes financées.

M. BLANCHARD demande si le budget prévisionnel prend en compte les prolongations de contrats de doctorants en raison de la crise sanitaire.

Mme ROUEZ lui répond que le budget de la DRIED a effectivement financé les prolongations de contrats doctoraux en 2020, en co-financement avec les unités de recherche, mais cette option n'a pas été retenue en 2021 afin de ne pas impacter une seconde année les AAP. Le soutien du ministère est attendu pour les prolongations de contrats doctoraux en 2021. Si, toutefois, il n'était pas accordé, le budget de la DRIED serait adapté.

Mme LONG demande si les AAP COMUE sont concernés par le budget de la DRIED. Mme ROUEZ lui répond qu'ils ne sont pas gérés par la DRIED, tout comme l'AAP SAM qui est géré directement par l'UFR Santé.

M. SIMONEAU précise également que les co-financements de thèse ne sont pas mentionnés dans le budget de la DRIED.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche la ventilation des orientations budgétaires proposées pour 2021.

Les orientations budgétaires 2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Mme ROUEZ expose un point d'information sur le fonds d'intervention de la recherche, qui bénéficie d'un budget annuel d'environ 100 K€. Les demandes d'intervention sont examinées par le Bureau au fil de l'eau et une information est faite annuellement à la Commission de la recherche. Le tableau récapitulatif mentionne les décisions intervenues en 2020, ainsi que les engagements pris en 2018 et 2019 et ayant un impact budgétaire en 2020.

M. LAGARCE ne comprend pas pourquoi le fonds d'intervention finance des contrats de post-doctorants.

Mme ROUEZ lui indique que certains AAP comme celui de l'AAP Post-doc UBL exigeait 50 % de co financement. Le LPHIA ne disposait pas des ressources sur ses fonds propres, le bureau de la CR a alors décidé d'apporter le co-financement. Le dispositif régional Etoiles Montantes demande également un autofinancement de l'établissement ou de l'unité de recherche à hauteur de 20%.

M. SIMONEAU ajoute que le fonds d'intervention permet d'avoir un apport de financement tout au long de l'année pour soutenir des projets de recherche, au-delà de la réparation des équipements pris en charge. Les aides apportées par le fonds concernent également des décharges de service, l'aide au recrutement de personnels pour l'assistance et la conduite de projets, ainsi que des actions de communication et de valorisation scientifique.

Mme LONG demande dans le fil de conversation en quoi consiste le programme "La ville sous cloche".

Mme ROUEZ lui indique qu'il s'agit d'un projet de valorisation faisant suite au projet ANR BATIPAT de M. DE LAJARTE, consistant en la création d'un jeu de société autour de la connaissance du patrimoine. La finalisation du budget de ce projet a mobilisé le fonds d'intervention à hauteur de 3.000 €.

M. MANN demande dans le fil de conversation en quoi consistent le RFI OIC et le projet NUMEN.

Mme ROUEZ indique qu'une unité de recherche a répondu à l'AAP interne du RFI Ouest Industrie Créative (OIC) et qu'une demande de cofinancement de post-doctorant était attendue dans le cahier des charges. Le projet NUMEN est financé par ALM. Il concerne les unités de recherche LPPL et LARIS. Un cofinancement était demandé par ALM

M. SIMONEAU rappelle que l'AAP ALM 2018 ciblait la Silver économie et a priorisé des projets interdisciplinaires, ce qui est le cas du projet NUMEN.

Mme MOJTAHID demande si un AAP interne ciblé sur le recrutement de post-doctorants pourrait être envisagé pour l'avenir.

M. SIMONEAU répond que le Bureau de la Commission de la recherche va travailler sur l'évolution des modalités d'aides à la recherche, avec un budget de 100 K€ réservé pour la mise en place de nouveaux AAP. Les cahiers des charges des nouveaux dispositifs régionaux pourraient également mobiliser de nouveaux cofinancements, comme pour le dispositif PULSAR. Concernant les post-doctorants, il est envisagé d'assouplir le cahier des charges de l'AAP pour le financement des thèses, en permettant d'y répondre pour un financement de post-doctorant. Le budget alloué à un financement de thèse permettrait de financer deux années de post-doctorant.

### 3.2 Crédits scientifiques 2021

M. SIMONEAU présente pour rappel les modalités de calcul des crédits scientifiques, en place depuis 2017. Les dotations sont calculées sur un socle, défini en fonction des effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ou contractuels rattachés à titre principal aux unités de recherche de l'Université d'Angers. La dotation socle est de 700 euros par personne, multipliée par un coefficient d'environnement du pôle, qui est de 1 pour le pôle LLSHS, de 2 pour le pôle MathSTIC et de 4 pour les autres pôles.

Le socle a suivi l'évolution des effectifs depuis 2017, telle que retracée par l'outil EFFRECH développé par la Direction du Numérique et qui est interfacé avec le système d'information RH SIHAM. Une vérification annuelle des effectifs est réalisée auprès des directions des unités de recherche.

M. ROBLÉDO précise que la dotation-socle par chercheur a été homogénéisée sur l'ensemble des pôles.

M. SIMONEAU ajoute que l'augmentation des effectifs inclus dans le socle s'explique par une meilleure appropriation par les unités de recherche de l'enquête annuelle, une meilleure intégration recherche des enseignants-chercheurs, notamment les personnels hospitalo-universitaires, ainsi qu'une insertion des néo-recrutés à chaque nouveau recrutement.

M. ROY demande comment est calculée la "part chercheur" pour les personnels hospitalo-universitaires. M. SIMONEAU répond qu'elle est la même pour tous les personnels universitaires. Mme ROUEZ précise que l'intégration concerne seulement les PU-PH et les MCU-PH présents dans les unités de recherche.

M. SIMONEAU détaille les différents bonus s'ajoutant au socle. Le bonus structuration porte sur l'application d'un coefficient de 1,4 pour les unités de recherche labellisées UMR, et de 1,1 pour les équipes d'accueil multi-sites. Le bonus performance est un forfait lié à l'obtention par l'unité de recherche de différents dispositifs (cf. diaporama de séance, diapositive 19).

Il précise que le bonus lié à la coordination de RFI a vocation à disparaître à la fin de l'année 2021. Il annonce qu'un bonus supplémentaire de 1.500 € d'encouragement à la valorisation est proposé par le Bureau, pour les unités de recherche ayant un programme de maturation financé par la SATT d'un minimum de 100 K€.

M. LAGARCE demande si le budget prévisionnel des crédits scientifiques permet de financer tous les bonus auxquels les unités peuvent prétendre.

M. SIMONEAU indique que les modalités de calcul de la dotation la rendent fluctuante sur la durée d'un contrat quinquennal car elle est liée à l'évolution des effectifs ou à l'évolution des dispositifs permettant d'obtenir un bonus performance. Mais le montant prévisionnel des crédits scientifiques permet globalement de répondre aux besoins et le budget prévisionnel de la DRIED est adapté en conséquence.

M. LAGARCE complète sa question en demandant si les bonus sont plafonnés par unité de recherche. Il demande notamment pourquoi un bonus n'est pas prévu pour La Ligue ou l'Association pour la Recherche contre le Cancer (ARC).

Mme ROUEZ répond que les bonus performance sont prévus pour l'obtention d'un label d'équipe et non pour la soumission d'un AAP, comme cela est le cas pour l'unité ATOMycA qui est labellisée par la Fédération pour la Recherche Médicale (FRM) pour trois années. M. LAGARCE indique que des unités de recherche peuvent également être labellisées par La Ligue.

Mme ROUEZ indique qu'il n'existe pas de plafonnement des crédits en cas d'augmentation du socle mais que les bonus performance sont revus chaque année en Bureau, leur maintien étant fonction de la politique scientifique de l'établissement. Le bonus IRL (ex LIA) incite à la structuration des unités à l'international, le bonus LABEX favorise l'insertion dans les laboratoires d'excellence et le bonus LABCOM incite au développement d'interactions avec les acteurs socio-économiques.

M. DELNESTE demande dans le fil de conversation si un bonus est envisagé pour les équipes SIRIC. Mme ROUEZ indique que ce bonus n'a pas été discuté en Bureau.

Mme ROUEZ confirme que les crédits scientifiques sont prioritaires dans la construction du budget de la recherche. En fonction du montant nécessaire, la part réservée aux AAP pourra être diminuée, ou les ressources en fonds propres seront augmentées. Les frais de gestion sont prélevés sur des projets pluriannuels par la DRIED et alimentent le budget au fur et à mesure de ses besoins. La dynamique des unités de recherche dans l'obtention de contrats ou de projets internationaux permet ainsi d'augmenter le budget de la recherche sans impacter la dotation de l'Université.

M. SIMONEAU précise que le bonus IUF pour 2021 concerne l'unité TEMOS. Mme ROUEZ ajoute que le bonus EUR concerne l'unité MOLTECH.

M. MANN regrette que certains bonus performance ne concernent qu'une seule unité de recherche. Il trouverait plus équitable qu'une prime globale à la performance soit proposée, à répartir.

M. MANN demande également si une mesure incitative à la publication en open science pourrait être mise en place en 2021. Cette mesure pourrait être une augmentation de 10% du socle à partir d'un pourcentage de publication dans des revues en open access, après un état des lieux du taux de publication en open access par discipline afin de fixer un objectif chaque année.

M. SIMONEAU considère que c'est une mesure qui pourrait être envisagée à partir du prochain contrat quinquennal.

M. LAGARCE indique dans le fil de conversation que la publication en open access a un coût important difficilement compensable par l'octroi d'une prime à l'unité de recherche.

M. SIMONEAU expose ensuite le bonus indépendance, qui incite les unités à obtenir des ressources externes. Il correspond au ratio de la moyenne des crédits récurrents de l'unité sur celle des crédits ouverts sur des contrats et prestations extérieures, sur une période de référence de trois années antérieures. Le bonus de 3.500 € est accordé pour chaque unité si le ratio est inférieur à 14%. Ce seuil est ajusté chaque année en fonction du budget global des crédits scientifiques.

Mme ROUEZ présente un exemple de notification de crédits scientifiques pour une unité, adressé en janvier de chaque année (cf. diaporama de séance diapositive 21). L'intégralité des crédits est ouverte début janvier. Les cotisations aux SFR sont prélevées à la source et leur sont également versées début janvier. Les contributions des unités aux adhésions recherche les concernant spécifiquement sont également prélevées à la source sur les crédits scientifiques.

M. ROY demande dans le fil de conversation si le bonus indépendance prend en compte les budgets obtenus par les équipes santé et qui sont gérés par le CHU.

Mme ROUEZ lui indique que les budgets gérés par les EPST sont inclus dans le bonus indépendance. Ceux gérés par le CHU devraient être inclus pour les crédits scientifiques 2022.

M. SIMONEAU expose la synthèse du budget prévisionnel 2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 22). Les bonus structuration et indépendance ont été augmentés. Le bonus performance a légèrement diminué, en raison de la diminution de projets européens en coordination.

Mme LONG demande dans le fil de conversation si les professeurs émérites sont intégrés dans l'effectif des unités de recherche. M. SIMONEAU lui indique que les professeurs émérites et les membres associés ne sont pas pris en compte.

Mme ROUEZ présente pour information la liste des adhésions recherche, avec les quotes-parts respectives de financement de la DRIED et des structures de recherche (cf. diaporama de séance, diapositive 23).

Elle expose ensuite les dotations 2021 pour chaque unité de recherche, avant prélèvement des cotisations aux SFR et des adhésions recherche (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU précise que les dotations accordées aux SFR soutiennent leur activité d'animation scientifique, ainsi que la gestion de plateformes et plateaux techniques. Ces dotations sont constantes depuis 2017.

M. LAGARCE indique qu'un indicateur sur l'évolution de la dotation par unité serait une information intéressante, notamment pour comprendre d'éventuelles difficultés financières des unités de recherche. M. SIMONEAU indique que les variations de dotations ne mettent pas en difficulté les unités, une part significative de la dotation relevant du socle qui reste stable ou augmente. Un suivi de l'évolution des dotations pourra être mis en place lors du prochain contrat quinquennal.

M. SIMONEAU ajoute que le mode de calcul actuellement mis en place a permis d'augmenter les crédits scientifiques de plus de 10%. Il convient par ailleurs de prendre en compte qu'environ 50% des unités de recherche bénéficient du bonus performance, ce qui signifie que la dotation de l'Université d'Angers ne correspond qu'à 13-14% de leur budget total. L'éventuel impact des fluctuations de la dotation de base doit donc être relativisé.

M. LAGARCE soutient que pour certaines unités de recherche la dotation de l'Université d'Angers représente une part importante de leur budget, notamment pour le fonctionnement quotidien du laboratoire. Les investissements en équipement ou le recrutement de personnels, notamment en santé ou en sciences, sont effectivement et par ailleurs liés à des succès à des AAP.

M. ROY et Mme VIGNON-BARRAULT indiquent dans le fil de conversation qu'ils partagent la position de M. LAGARCE.

Mme LONG signale qu'en 2021 les prolongations de contrats doctoraux risquent de peser lourdement sur le budget des unités de recherche concernées. M. SIMONEAU répond qu'il n'est pas prévu de faire porter le coût de la prolongation des contrats doctoraux en 2021 sur le budget des unités de recherche. Mme LONG maintient que le Centre Jean Bodin (CJB) supportera en partie le coût des prolongations de contrats.

Mme ROUEZ précise qu'il n'est pas prévu que les prolongations de contrats doctoraux validées par la Commission de la recherche soient supportées financièrement par les unités de recherche, même si l'Etat n'alloue pas de fonds. Si d'autres prolongations de contrats s'avéraient nécessaires, le financement supplémentaire reposera effectivement sur les budgets des unités. Mme LONG confirme qu'il s'agit pour le CJB de doctorants ayant déjà bénéficié d'une prolongation de contrat liée au premier confinement.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche les modalités de calcul des crédits scientifiques pour 2021.

Les modalités de calcul des crédits scientifiques 2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 33 voix pour et 1 abstention.



### 3.3 AAP Colloques 2021

M. SIMONEAU indique que l'enveloppe allouée pour cet AAP est de 20 K€ et que les dossiers sont classés par les SFR puis interclassés par le Bureau de la Commission de la recherche. Les événements éligibles doivent être organisés à Angers, avec une priorité donnée à ceux d'envergure internationale avec co-financement et sans cumul d'aide de l'Université d'Angers dans le cadre d'autres dispositifs. 16 projets d'organisation de colloques ont été reçus pour 2021, pour un montant total de 20.102 €.

M. SIMONEAU précise que la plupart des dossiers concernent le pôle LLSHS et remercie la SFR Confluences pour son instruction des dossiers et le classement proposé, même si l'enveloppe prévue pour 2021 couvre les demandes présentées et n'a pas eu pour effet d'entraîner l'élimination de certains projets, comme pour certaines années antérieures. Il rappelle les critères de classement (cf. diaporama de séance, diapositive 30).

M. SIMONEAU présente ensuite les projets proposés dans le cadre de l'AAP 2021 sur les différents pôles de recherche, ainsi que les propositions de financement du Bureau de la Commission de la recherche (cf. diaporama de séance, diapositives 31 à 35).

Concernant le pôle MathSTIC, il indique que le projet de M. CASTANIER fera également l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Pays de Loire, car c'est un grand événement de dimension internationale susceptible de correspondre au cahier des charges.

Concernant le pôle LLSHS, il indique que le colloque de Mme AUROY sera également transmis à la Région Pays de la Loire, ainsi que celui de Mme CAMUS. M. SIMONEAU précise que les budgets présentés pour ces événements comportent d'autres sources de financement.

Mme LONG demande dans le fil de conversation quelle est la politique de financement d'Angers Loire Métropole (ALM). Mme ROUEZ lui indique qu'ALM n'a pas modifié sa politique et soutient des projets d'envergure internationale et nationale, notamment sur des thématiques en lien avec les axes stratégiques des unités. Elle précise qu'ALM a soutenu six manifestations en 2020, pour un budget de 4.000 €.

M. DAUCÉ demande dans le fil de conversation s'il existe un calendrier des manifestations soutenues par l'Université d'Angers. M. SIMONEAU répond que les colloques sont échelonnés sur toute l'année 2021 et que pour ceux se déroulant sur le premier semestre il est conseillé aux organisateurs de prévoir une tenue en mode hybride, voire totalement à distance.

M. DAUCÉ demande si l'Université d'Angers propose des outils aux organisateurs pour faciliter la dématérialisation des événements. M. SIMONEAU indique que certains colloques ont déjà été réalisés entièrement à distance, comme celui dans le cadre du programme INFORMA. Il précise que la Direction du Numérique peut être sollicitée afin d'obtenir un appui.

M. ROBLÉDO le confirme et ajoute qu'il est important de veiller à ce que les différents évènements organisés par un même pôle de recherche ne se chevauchent pas, afin que les personnes sollicitées puissent faire face à la charge de travail. Il ajoute qu'il est également important de transmettre préalablement à la Direction du numérique le calendrier prévisionnel des manifestations à distance, afin qu'une planification des interventions puisse être planifiée.

M. DAUCÉ demande si un récapitulatif des solutions de dématérialisation pourrait être élaboré. M. ROBLÉDO confirme que c'est envisageable.

M. SIMONEAU ajoute que le colloque INFORMA a accueilli une centaine de participants, via TEAMS. Mme LONG indique que TEAMS présente des difficultés de connexion pour les personnes extérieures à l'Université d'Angers. M. SIMONEAU lui conseille de prendre contact avec Mme ROUPNEL, organisatrice du colloque INFORMA, pour qu'elle partage son expérience.

Dans le fil de conversation, M. DANIEL précise que le colloque PANDEMIA s'est tenu à distance sur ZOOM car TEAMS ne fonctionnait pas. Monsieur DENECHERE indique que le colloque sur les colonies de vacances a réuni 60 personnes sur TEAMS sans difficultés.

M. SIMONEAU précise que ces différents dispositifs fonctionnent pour des colloques de moyenne dimension et sont difficiles d'utilisation pour des évènements accueillant plusieurs centaines de participants. Il est évident que l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation de l'année 2021 est difficile à mesurer aujourd'hui, mais il a néanmoins été décidé de lancer les AAP internes colloques et mobilités internationales.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la recherche les propositions du Bureau de financement des colloques 2021.

Les propositions de financement des colloques 2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

## **4. Vie des laboratoires**

### **4.1 Changement de direction du LAREMA**

M. SIMONEAU indique que M. MEERSSEMAN est proposé pour prendre la direction du LAREMA à la suite de M. MANGOLTE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. LAGARCE s'étonne que la Commission de la recherche soit appelée à voter sur un changement de direction, les unités de recherche étant normalement indépendantes.

M. SIMONEAU lui répond que les directions des unités de recherche sous tutelle UA sont nommées par le Président de l'Université. Mme ROUEZ ajoute que pour les Unité Mixtes de Recherche, le Président de l'Université opère cette désignation en concertation avec les EPST. L'avis de la Commission de la recherche est préalablement recueilli.

Mme ROUEZ précise que les changements de direction des unités sont peu fréquents en cours de mandat quinquennal mais font systématiquement l'objet d'un vote en Commission de la recherche. M. SIMONEAU ajoute que ce vote est prévu dans le règlement intérieur des unités de recherche.

M. DENECHERE précise qu'il est effectivement erroné de croire que le conseil de laboratoire vote sur la désignation des directeurs, qui sont nommés par les tutelles. M. SIMONEAU précise que la proposition du conseil de laboratoire est majoritairement suivie.

M. ROBLÉDO ajoute que certains EPST acceptent les propositions de nomination sous certaines conditions précises, même si l'Université d'Angers n'a pas été confrontée à cette situation jusqu'alors. Ce sont effectivement les tutelles qui nomment, le cas échéant conjointement, les directions des unités de recherche.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche la candidature de Monsieur Laurent MEERSSEMAN à la direction du LAREMA.

La candidature de Monsieur Laurent MEERSSEMAN à la direction du LAREMA est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00

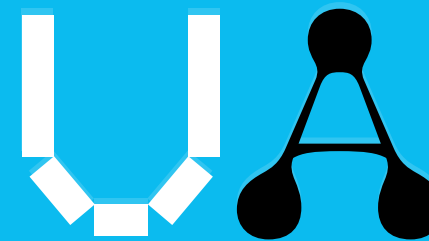
Le Président  
de l'Université d'Angers  
*Christian ROBLÉDO*

#### **4. ANNEXE : diaporama de la séance du 09 décembre 2020**

# Commission recherche du 9 décembre 2020



université  
angers



# Ordre du jour

## **1/ Informations générales**

## **2/ Procès-verbal de la CR**

- Procès-verbal de la CR du 14 septembre 2020
- Procès-verbal de la CR du 12 octobre 2020
- Procès-verbal de la CR du 09 novembre 2020

## **3/Prospective et moyens**

- Orientations budgétaires 2021
- Crédits scientifiques 2021
- AAP Colloques 2021
- Changement de direction du LAREMA

## **4. Questions diverses**

# Informations générales

## PLANNING AUDITIONS | HCERES

Jeudi 3 décembre	
Teams	
14h	
LLSHS	
CJB	14h
TEMOS	14h30
BEPSYLAB	15h
CIRPALL	15h30
GRANEM	16h
LPPL	16h30

Vendredi 4 décembre	
Teams	
10h	
Sciences	
SFR QUASAV	10h
IRHS	10h30
SIFCIR	11h
SONAS	11h30
LPHIA	14h
MOLTECH	14h30
LAREMA	15h
LERIA	15h30
LARIS	16h

Lundi 7 décembre	
Teams	
14h	
Santé	
SFR ICAT	14h
MITOVASC	14h30
MINT	15h
HIFIH	15h30
GEIHP	16h

Les autres unités de recherche dont l'UA est tutelle (dossiers déposés par d'autres établissements) seront auditionnées en janvier 2021

Audition des directions d'unités et de SFR dossiers d'évaluation déposés par l'UA  
Directions de composantes +bureau CR +EPST

# STRATÉGIE RÉGIONALE 2021-2027

*Enseignement supérieur, Recherche et Innovation*

## AMBITION I – TERRITOIRES

Investir dans un Plan Campus Régional pour doter les territoires de notre région de campus attractifs, ouverts sur la société, connectés avec le monde

3 OBJECTIFS  
6 MESURES

## AMBITION III – TRANSITIONS

Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions économiques et sociétales

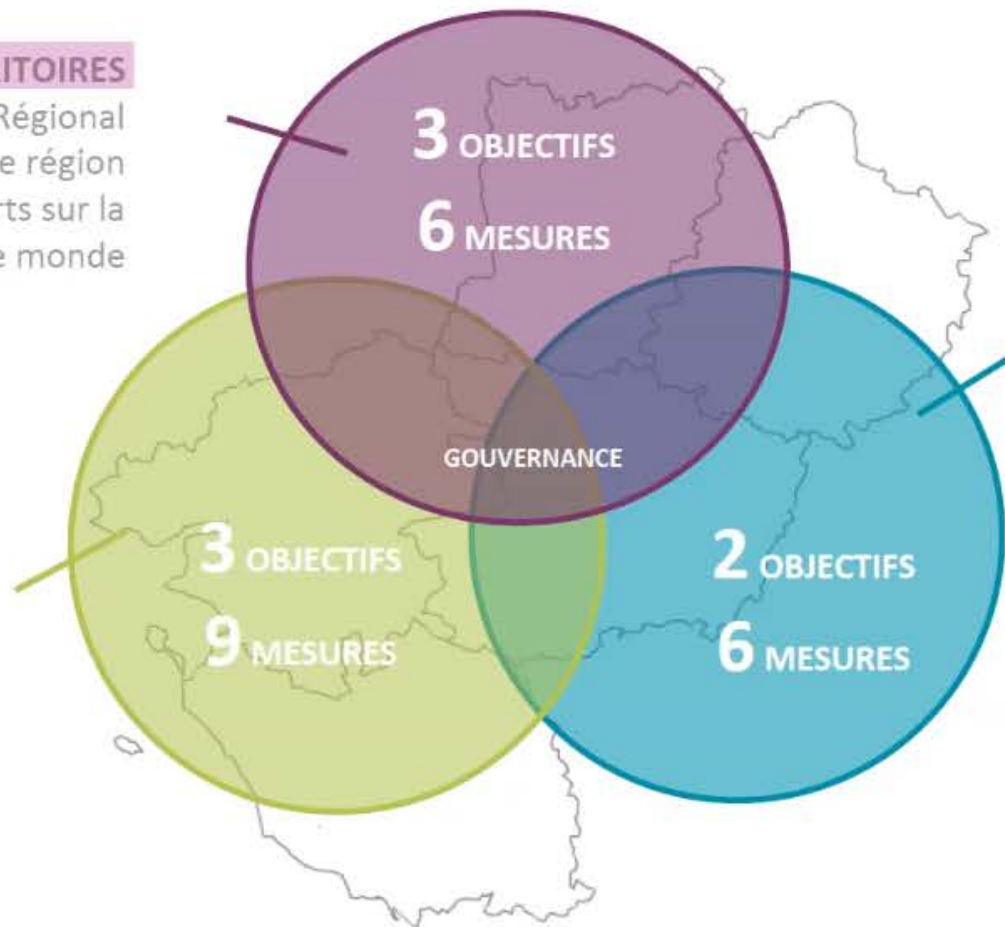
GOUVERNANCE

## AMBITION II – TRAJECTOIRES

Accompagner les trajectoires des ligériens pour révéler les talents et faire rayonner le territoire régional

3 OBJECTIFS  
9 MESURES

2 OBJECTIFS  
6 MESURES





# RÉCAPITULATIF DES DISPOSITIFS - DÉCEMBRE 2020

DISPOSITIFS RECONDUITS (OU AJUSTÉS)	NOUVEAUX DISPOSITIFS	DISPOSITIFS ARRÊTÉS
Soutien régional aux projets immobiliers et numériques	AAP « Soutien aux infrastructures de recherche »	AAP Equipements
AAP « Allocations doctorales cofinancées »	AAP « Trajectoire nationale »	AAP Paris scientifiques  RFI
PULSAR l'Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire	Contractualisation ANR/CNRS : Synergies et complémentarités	
Étoiles Montantes	AAP « Trajectoire européenne et internationale de la recherche ligérienne »	
Connect Talent		
AAP « Chaires régionales d'application »	AAP « Soutien au développement de Masters européens et internationaux »	
Contractualisation avec les universités		
Mobilité sortante des étudiants : ENVOLÉO	Appel à manifestation d'intérêt « campus A 2 PAS » (accompagnement proximité accès au supérieur)	
Cultiver l'esprit d'entreprendre	« IMPULSION » – Un règlement d'intervention en faveur des associations étudiantes	
	Appel à manifestation d'intérêt « campus A 2 PAS » (accompagnement proximité accès au supérieur)	
EXP'R	AAP « Démonstrateurs académiques de recherche »	
	VOLET « Thèses Tandem aux Thèses Cifre »	
Colloques		
AAP Sciences Société		

# PERSPECTIVES JUSQU'EN 2027

PO FEDER

CPER  
21-27

## AMBITION I - TERRITOIRES

Soutien au développement des nouvelles pédagogies/**hybridation des formations et équipements numériques**

Réflexion à mener autour des **standards de qualité internationale des campus du territoire**

## AMBITION II - TRAJECTOIRES

Santé étudiante

Soutien à l'**élaboration d'une stratégie européenne/internationale des établissements**

**Dispositif d'ouverture sociale** (« cordées de la réussite ») : **amplifier** le soutien régional vers un déploiement **vers les zones rurales**, en articulation avec le plan de relance de l'Etat

Refonte du dispositif de **contrats d'objectifs et de moyens avec les universités**

## AMBITION III - TRANSITIONS

Action d'**interconnaissance** entre **chercheurs et entreprises**

Soutien **SATT** (dont PILO)

**CSTI** ; implication chercheurs ; cartographie ; modèles économiques...

**Projet "Territoires d'expérimentation"** : Partir des **enjeux sociétaux** des territoires de la Région pour **stimuler la recherche de solutions innovantes**

Créer des **chaires « Territoires d'avenir »**

# Procès-verbaux de la CR

- **Procès-verbal du 14 septembre 2020**
- **Procès-verbal du 12 octobre 2020**
- **Procès-verbal du 09 novembre 2020**

VOTE

# Orientations budgétaires 2021

# Orientations budgétaires 2021

## RESSOURCES

OBJET	PROPOSITION 2021
<b>DOTATION</b>	<b>1 728 478 €</b>
Dotation UA sur dotation Ministère	1 353 478 €
Dotation UA service général	125 000 €
Dotation UA AAP	100 000 €
Dotation UA MIR	100 000 €
Dotation annuelle UA investissement	50 000 €
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>395 022 €</b>
Préciput ANR	100 000 €
Frais de gestion	295 022
<b>TOTAL</b>	<b>2 123 500 €</b>



Maintien du soutien de l'UA + 27,5 contrats doctoraux+8 CRCRT+ PEDR



Frais de gestion comprennent

- ANR (8% si UA gestionnaire)
- Région (8 % en baisse constante)
- Eu (7 %)
- Prestations (15%)
- Contrats collab –SATT (10 % UA)
- Revenus transfert (part UA)
- Autres (8 %)



# Orientations budgétaires 2021

DEPENSES		
	PROPOSITION 2021	2020
SOUTIEN RÉCURRENT	1 449 397 €	1 434 165 €
SOUTIEN DE PROGRAMMES	376 390 €	397 057 €
MOBILITÉ INTERNATIONALE	150 000 €	135 000 €
BUDGET GÉNÉRAL	147 713 €	155 870 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 123 500 €</b>	<b>2 122 092 €</b>

# Orientations budgétaires 2021

DEPENSES	
	PROPOSITION 2021
<b>SOUTIEN RÉCURENT</b>	<b>1 449 397 €</b>
Crédits scientifiques structures de recherche	1 389 397
Formation doctorale	60 000 €
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>147 713 €</b>
<b>Adhésions recherche</b>	<b>77 714 €</b>
PUR	28 000 €
Adhésions (part DRIED)	22 713 €
Outils bibliométriques (INCITES, WoS)	15 000 €
The Conversation	12 000 €
<b>Budget DRIED</b>	<b>70 000 €</b>
Prestations - SATT, autres conseils	35 000 €
Gestion de la recherche	15 000 €
Actions de communication ( dont magazine recherche, docs signature publis, )	10 000 €
Salaires	10 000 €

+30k€ sur crédits scientifiques.  
Moins 15 k€ sur la formation doctorale car  
subvention fonctionnement EDD Bretagne  
Loire 2020-21.

# Orientations budgétaires 2021

DEPENSES	
	PROPOSITION 2021
<b>SOUTIEN DE PROGRAMMES</b>	<b>376 390 €</b>
AAP CR - PULSAR engagés 2019+ 2020	116 390 €
AAP CR-PULSAR part 2021	40 000 €
AAP CR part 2021	50 000 €
AAP colloques	20 000 €
Fonds d'intervention engagement 2021	42 629 €
Engagements sur fonds d'intervention 2019-2020	57 371 €
Co financement Investissement équipements	50 000 €

Soit une enveloppe de 80 k€ sur UA Pulsar  
+ une enveloppe de 100 k€ AAP autres

Soit une enveloppe de 100 k€/an de FI

Possible co-fin des nouvelles aides aux  
équipements de la région

<b>MOBILITÉ INTERNATIONALE</b>	<b>150 000 €</b>
Aide aux cotutelles	25 000 €
AAP Mobilité internationale	125 000 €

+25 k€ sur MIR 2021 pour compenser les  
reports de 2020. Aides aux cotutelles  
ajustées



**VOTE**

RESSOURCES		DEPENSES	
OBJET	PROPOSITION 2021	OBJET	PROPOSITION 2021
<b>DOTATION</b>	<b>1 728 478 €</b>	<b>SOUTIEN RÉCURRENT</b>	<b>1 449 397 €</b>
Dotation UA sur dotation Ministère	1 353 478 €	<b>Crédits scientifiques</b>	
Dotation UA service général	125 000 €	Crédits scientifiques structures de recherche	1 389 397 €
Dotation UA AAP	100 000 €	Formation doctorale	60 000 €
Dotation UA MIR	100 000 €		
Dotation annuelle UA investissement	50 000 €		
		<b>SOUTIEN DE PROGRAMMES</b>	<b>376 390 €</b>
		AAP CR - PULSAR engagés 2019+ 2020	116 390 €
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>395 022 €</b>	AAP CR-PULSAR 2021	40 000 €
		AAP CR - Part 2021	50 000 €
Préciput ANR	100 000 €	AAP colloques	20 000 €
Frais de gestion	295 022 €	Fonds d'intervention engagement 2021	42 629 €
		Engagements sur fonds d'intervention 2019-2020	57 371 €
		Investissement équipements	50 000 €
		<b>MOBILITE INTERNATIONALE</b>	<b>150 000 €</b>
		Aide aux cotutelles	25 000 €
		AAP Mobilité internationale	125 000 €
		<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>147 713 €</b>
		<b>Adhésions recherche</b>	<b>77 713 €</b>
		PUR	28 000 €
		Adhésions (part DRIED)	22 713 €
		Outils bibliométriques (INCITES, WoS)	15 000 €
		The Conversation	12 000 €
		<b>Budget DRIED</b>	<b>70 000 €</b>
		Prestations - SATT, autres conseils	35 000 €
		Gestion de la recherche	15 000 €
		Actions de communication	10 000 €
		Salaires	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 123 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 123 500 €</b>

# Fonds d'intervention

	DÉPENSÉ
<b>Fonds d'intervention 2020 - décisions</b>	
<b>Equipements</b>	
Maintenance imageur plateforme PRISM	11 118,00 €
SFR ICAT   réparation	1 500,00 €
<b>Projets région (Part UA autofinancement)</b>	
Etoile montante TANDEM décharge	5 022,34 €
Etoile montante ARDENT- recrutement TCH	5 798,00 €
Pari scientifique INFORMA - 1 mois IE	2 767,00 €
<b>Soutien exceptionnel IRL REHABS</b>	7 784,00 €
<b>Communication et valorisation scientifique</b>	
LPG-BIAF   opération de communication scientifique avec les Musées d'Angers	3 400,00 €
CJB <i>La ville sous cloches</i>	3 000,00 €
<b>Intervention exceptionnelle Covid- DI+DRIED</b>	
COST Reloc C6	2 740,00 €
<b>Soutien amorçage projet</b>	
BEPSYLAB   Psychado	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 129,34 €</b>

Engagements Projets		Engagé
NUMEN	2018	22 702,00 €
RFI OIC	2019	11 500,00 €
Post-doc LPHIA UBL-UA	2019	20 777,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 979,00 €</b>

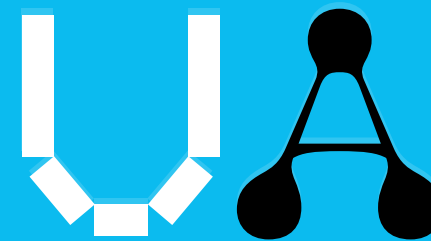


**103 108,34 €**

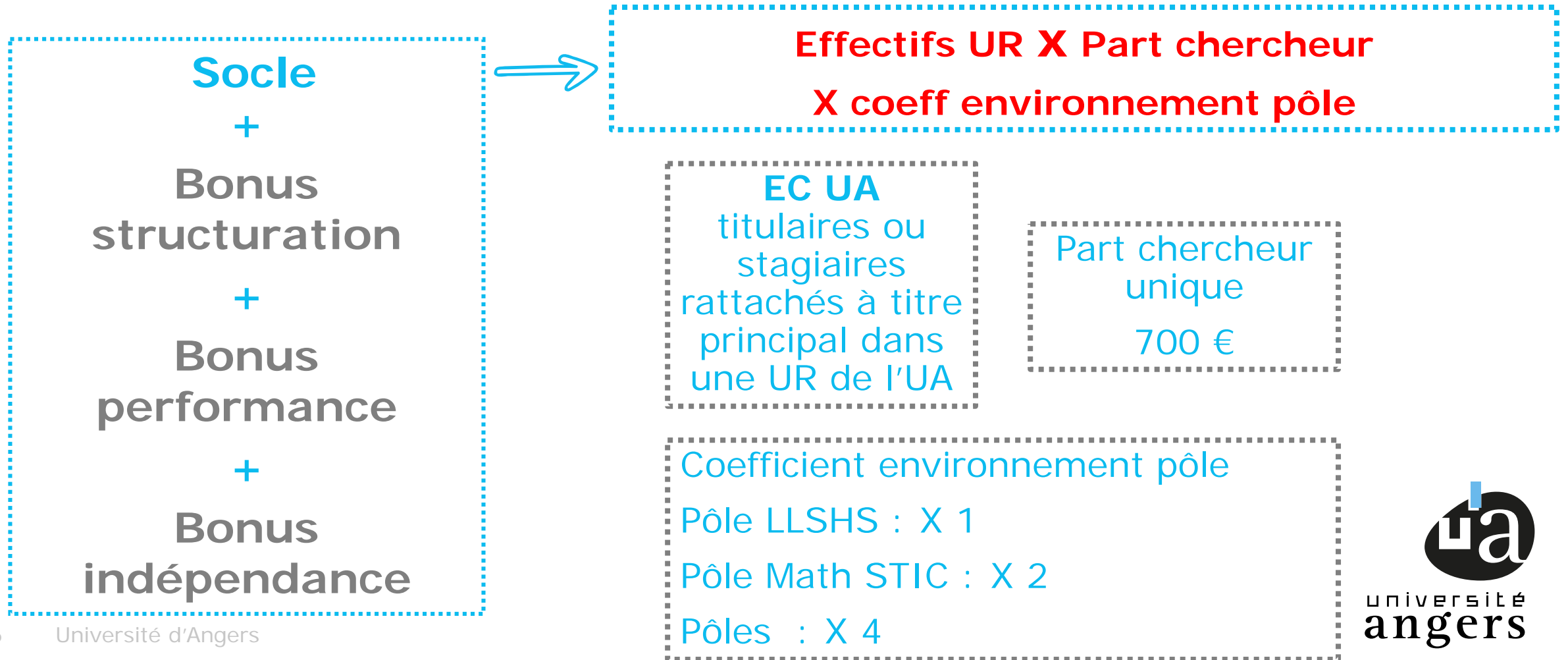
# Modalités de calcul des crédits scientifiques UA 2017-2021



université  
angers



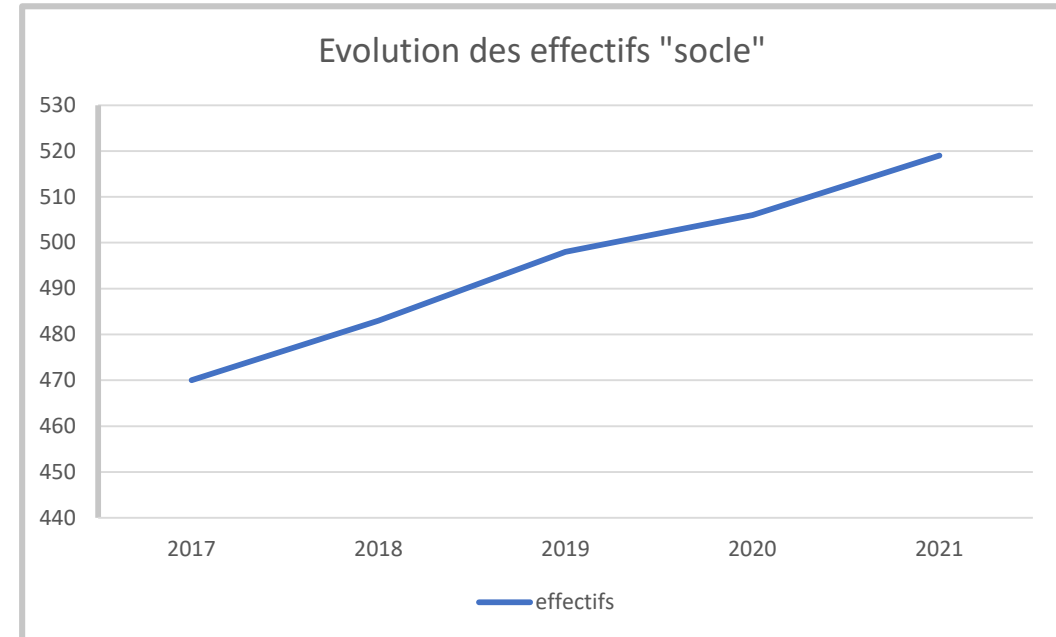
# Modalités de calcul des crédits scientifiques



# Calcul du socle

## Outil utilisé EFFRECH:

- ✓ développé par la DDN
  - ✓ interfacé avec SIHAM – SI RH
  - ✓ vérification annuelle des Directions d'unités
- Date : effectif au 01/01/n+1



- Meilleure appropriation de l'enquête
- Meilleure intégration recherche des EC, et notamment des HU
- Chaque nouveau recrutement = une insertion recherche

# Bonus structuration

Socle  
+  
Bonus  
structuration  
+  
Bonus  
performance  
+  
Bonus  
indépendance

SOCLE



1,4 | UMR



1,1 | EA multi sites

# Bonus performance

**Socle**  
+  
**Bonus structuration**  
+  
**Bonus performance**  
+  
**Bonus indépendance**



## Forfait versé sur la durée du projet

LIA/IRL  
5 000 €

IUF  
2 500 €

LABEX  
3 000 €

C. Talent/RFI  
1 500 €

Labcom UA  
1 500 €

Label FRM  
5 000 €

Prog.  
Maturation  
1 500 €

EUR  
5 000 €

## Forfait versé en une fois

Projets UE acc/UA | 5 000 €  
Projets UE acc/non UA | 2 500 €  
Projets UE UA/admissible | 1 500 €

# Bonus indépendance

Socle  
+  
Bonus  
structuration  
+  
Bonus  
performance  
+  
Bonus  
indépendance

→ Taux calculé par UR

→ Taux =  $\frac{\text{Moyenne des crédits récurrents UA}}{\text{Moyenne des crédits ouverts contrats et prestations UA et EPST}}$

→ Période de référence en 2021 : 2017/2018/2019

**Bonus accordé de 3500 €**  
**14 < %**



# Exemple

Notification individuelle envoyée en janvier aux directions d'unité – 100 % des crédits ouverts en janvier par la DAF

UMR X 1,4



Unité de recherche	PR et MCF UA	Part chercheur * Coeff LLSHS	Socle	Bonus structuration	Bonus performance (LIA, RFI, IUF...)*	Bonus indépendance	TOTAL 2019	Adhésion recherche à déduire	Part SFR à déduire**	TOTAL A VERSER
XXXXXXXX	22	700	15 400 €	<b>21 560 €</b>	3 000 €	3 500 €	<b>28 060 €</b>	0 €	561 €	<b>27 499 €</b>

- \**Détail du bonus performance*
- \*\**SFR Confluences (2%),*

# Prévisionnel 2021

**TOTAL PREVISIONNEL = 1 389 397 €**

**Socle + Bonus structuration** ↑

2021= 1 033 970 €, augmentation de 35 880 € - principalement en raison évolution des effectifs

**Bonus performance** ↓

2021= 50 500 €, baisse de 11 500 € malgré l'introduction d'un nouveau bonus, baisse des projets EU en coordination

**Bonus indépendance** ↑

2021= 59 500€, une augmentation de 3 500 €, cut off à 14 % cette année soit 17/29 équipes ou unités bénéficiaires

**SFR + MSH** →

2021=245 427 €

# Adhésions recherche 2021

	Montant annuel	Montant DRIED	Pôle de recherche et structures concernées	Commentaires
<b>Pôles de compétitivité</b>				
Végépolys	4 000 €	2 000 €	SFR QUASAV	50%DRIED/50% SFR
Atlanpôle Biothérapies	2 000 €	2 000 €		
iDforCAR	2 040 €	2 040 €		
S2e2	1 980 €	1 980 €		
<b>Autres pôles - structures</b>				
CAP ANR	200 €	200 €		
ANRT	1 020 €	1 020 €		
Réseau Curie	700 €	700 €		
API (abonnement)	803 €	803 €		
Emode	480 €	480 €		
Gérontopôle	500 €	500 €		
Cancéropôle	3 000 €	3 000 €		
INIST CNRS	540 €	540 €		<i>pour 3 ans (2020)</i>
<b>Fédérations de recherche et assimilés</b>				
FR Mathématiques des Pays de la Loire	2 900 €	1 450 €	LAREMA	50%DRIED/50% Unité
OSUNA	5 000 €	2 500 €	BIAF/LETG-LEESA	50%DRIED/50% Unités
GIS "Institut du Genre"	5 000 €	2 500 €	Confluences	50%DRIED/50% SFR
Institut des Amériques	2 000 €	1 000 €	Confluences	50%DRIED/50% SFR
MSH Ange Guépin (crédits scientifiques)			Confluences	50%DRIED/50% SFR
	<b>32 163 €</b>	<b>22 713 €</b>		

# Pôle Végétal et environnement

Structure de recherche	Dotation 2021
SIFCIR	16 900 €
LPG-BIAF	41 280 €
SONAS	30 200 €
IRHS	108 420 €
SFR QUASAV	40 000 €

# Pôle Santé

Structure de recherche	Dotation 2021
GEIHP	27 720 €
SOPAM	19 180 €
HIFIH	36 400 €
GEROM	21 800 €
MINT	70 560 €
MITOVASC	117 180 €
ESTER/LEEST	23 100 €
CRCINA	
équipe 12	11 340 €
équipe 7	57 460 €
équipe 6	20 680 €
équipe 17	33 940 €
SFR ICAT	100 000 €

# Pôle Matériaux

Structure de recherche	Dotation 2021
LPHIA	36 600 €
MOLTECH Anjou	98 660 €
SFR MATRIX	60 000 €

# Pôle Maths-STIC

Structure de recherche	Dotation 2021
LAREMA	61 800 €
LERIA	32 200 €
LARIS	65 300 €
SFR Maths-STIC	13 000 €

# Pôle LL SHS

Structure de recherche	Dotation 2021
TEMOS	33 540 €
ESO	32 440 €
LETG	17 840 €
CJB	31 500 €
BEPSYLAB	4 900 €
LPPL	15 050 €
3LAM	18 480 €
GRANEM	37 800 €
CIRPALL	21 700 €
USR Ange GUÉPIN	19 427 €
SFR Confluences	13 000 €

VOTE



# Appel à projet Colloques 2021

- Enveloppe de 20 000 € maximum
- Dossiers évalués/classés par les SFR puis le bureau de la CR
- Évènements organisés à Angers
- Priorité aux évènements d'envergure internationale / avec cofinancement / sans cumul d'aides UA (autre AAP par ex)



16 Projets reçus pour un montant total de  
20 102 €

# Critères de sélection SFR Confluences

- **Qualité/caractère scientifique du projet**
- **Lien avec les thématiques du laboratoire**
- **Perspective de publication**
- **Cohérence du budget et faisabilité du plan de financement**  
(participation du laboratoire porteur requise)
- **International**
- **Lien avec les axes de la SFR / Transdisciplinarité**
- **Nombres d'intervenants**
- **Liens avec la société civile, le monde socio-professionnel ; valorisation**

# AAP Colloques | Pôle Santé

Unité de recherche	Responsable du colloque	intitulé du colloque	Avis SFR	Subvention demandée UA	Proposition du bureau
<b>MINT</b>	Emilie ROGER	4e NANOMED EMJMD's Workshop	Avis favorable	1 500	1 500

# AAP Colloques | Pôle Math STIC

Unité de recherche	Responsable du colloque	intitulé du colloque	Classement SFR	Subvention demandée UA	Proposition du bureau
<b>LARIS</b>	Bruno CASTANIER	31th European Safety and Reliability Conference - ESREL 2021	1/3	4 000	4 000
<b>LAREMA</b>	Susanna ZIMMERMANN	Journée GDR GAGC à Angers	2/3	802	802
<b>LARIS</b>	Nicolas DELANOUE	JNRH 2021 - Journées Nationales de la Robotique Humanoïde	3/3	1 500	1 500

# AAP Colloques | Pôle LL SHS

Unité de recherche	Responsable du colloque	intitulé du colloque	Classement SFR	Subvention demandée UA	Proposition du bureau
<b>ESO</b>	Nina AUBRY	Territoires et trajectoires de développement : les dynamiques relationnelles comme clé d'analyse renouvelée	1/10	1 000	1 000
<b>CIRPaLL</b>	Carole AUROY	« Qu'est-ce que c'est que cette STARMANIA ? » Premier colloque international Starmania, l'opéra-rock de Michel Berger et Luc Plamondon	1bis/10	2 500	2 500
<b>Centre Jean Bodin</b>	Jean FOUGEROUSE	La gestion de la pandémie de Covid par les États : les institutions publiques à l'épreuve	2/10	1 000	1 000
<b>TEMOS</b>	Tristan MARTINE	Communautés déchirées ? Violences et divisions au sein des communautés de l'Occident grégorien (mi Xle-mi XIIe siècles) : entre pratiques et discours.	3/10	1 000	1 000
<b>Granem</b>	Sandra CAMUS	37EME CONGRES INTERNATIONAL DE L'AFM (ASSOCIATION FRANÇAISE DE MARKETING) ANGERS 2021 « MARKETING, SLOW ET DOUCEUR (ANGEVINE) »	4/10	1 500	1 500

# AAP Colloques | Pôle LL SHS

Unité de recherche	Responsable du colloque	intitulé du colloque	Classement avis SFR	Subvention demandée UA	Proposition du bureau
<b>Granem</b>	Solène RINGLER Bruno SÉJOURNÉ	Le Banquier au 21ème siècle	5/10	700	700
<b>Centre Jean Bodin</b>	Martine LONG	Les collectivités territoriales et les femmes	5bis/10	300	300
	Sabine BERNEIM-DESVAUX	La négociation en droit de la consommation	6/10	1 000	1 000
	Martine LONG	Le financement des établissements et services à caractère social et médico-social	7/10	500	500

# AAP Colloques | Pôle LL SHS

Unité de recherche	Responsable du colloque	intitulé du colloque	Classement avis SFR	Subvention demandée UA	Proposition du bureau
<b>CIRPaLL</b>	Marc JEANNIN	Dire et chanter les passions : l'émotion chez Luciano Pavarotti	8/10	1 000	1 000
	Davis POULIQUEN	Religion(s) et pouvoir(s)	9/10	1 000	1 000
<b>Centre Jean Bodin</b>	François HOURMANT	Religions et Covid. La crise sanitaire comme révélateur et comme épreuve.	10/10	800	800

VOTE

# Changement de direction du LAREMA



Frédéric MANGOLTE



Laurent MEERSMAN

VOTE



# Questions diverses